

L'an **deux mille vingt** et le **vingt-quatre septembre** à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA MOTTE d'AVEILLANS, régulièrement convoqué le 18 septembre 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Angélique ROJAS, Maire.

Présents :

Mesdames ALBERT Marie-Christine, ANGIARI Odile, CARRIER Angélique, CHANTRE Carine, CHEREAU Nathalie, HOSATTE Marine, RICHARD Véronique, ROCHAS Pascale, ROJAS Angélique
Messieurs BRACHET Jean-Michel, CAILLET Alain, FERREIRA Michel, LAMOUR Jérôme, ROSSOGLIO Dominique, TAVERNA Loïc, VERNEAU Daniel

Absents excusés avec pouvoir :

Yanick MOUQUERON pouvoir à Angélique ROJAS
André NAHUM pouvoir à Pascale ROCHAS

Absente:

Alicia SAMOKINE

Secrétaire de séance : C. CHANTRE

1/Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 16 juillet 2020 par l'ensemble des membres présents

2/ modification statutaire de la CCMatheysine – Compétence « Alpe du Grand Serre »

Vu le Code Général des collectivités territoriales (CGCT) et en particulier l'article L.5211-17 concernant les transferts de compétences

Vu les statuts de la communauté de communes de Matheysine par arrêté préfectoral en date du 23 décembre 2019

Vu la Délibération de la Communauté de Communes de la Matheysine n°58-2019 du 29 avril 2019 fixant principe d'une prise de compétence de la station de l'Alpe du Grand Serre ;

Vu, la Délibération de la Communauté de Communes de la Matheysine n° 88-2020 du 27 juillet 2020 décidant la modification statutaire pour la prise de compétence nouvelle « Alpe du Grand Serre »

Madame la Maire donne lecture de la délibération de la Communauté de Communes fixant la nouvelle compétence «**Création, aménagements, gestion, exploitation des remontées mécaniques et des domaines skiables alpin et nordique de l'Alpe du Grand Serre, et des activités économiques toutes saisons accessoires à ces domaines skiables**»

Considérant qu'à ce jour l'autorité organisatrice de la station de l'Alpe du Grand Serre est le Syndicat intercommunal de l'Alpe du Grand Serre (SIAG) regroupant les communes de La Morte, Villard-Saint Christophe, La Mure, Lavalens et Saint Honoré ;

Considérant les difficultés économiques récurrentes du SIAG et de son établissement Public Industriel et Commercial (EPIC), dénommé AGS Nature qui assure l'exploitation de la station, et qui ont nécessité des financements externes exceptionnels en particulier de la communauté de communes de Matheysine ;

Considérant l'aggravation de la situation économique de la station due à une saison hivernale fortement perturbée (manque de neige, fermeture prématurée, ...) et aux conséquences financières de l'âge du parc de remontées mécaniques (obligation de grandes visites) qui remettent en cause l'ouverture de la station pour la prochaine saison hivernale ;

Considérant que la station de l'Alpe du Grand Serre est un équipement structurant, moteur économique, social et touristique, véritable bassin d'emplois (115 emplois liés à l'activité non délocalisables) et de consommation jusqu'à 1,2 millions de passages skieurs qui séjournent, consomment, sur tout un territoire ;

Considérant l'économie générée directement par ce site mais aussi de l'atout que constitue la présence d'une station de sports d'hiver sur ce territoire en complément du tourisme lacustre, vert et culturel en période estivale. A cela doit être pris en compte l'ensemble des impacts sur l'emploi pluriactif proposé à la population notamment au monde agricole de la vallée mais aussi du territoire de la Matheysine ;

Considérant que l'ouverture de cette station et le maintien de l'activité touristique est un choix politique au service d'un projet de territoire, d'autant plus fort dans le contexte actuel où d'autres activités économiques disparaissent ;

Considérant le potentiel de l'AGS à long terme, objet d'une étude pilotée par la CCM, après la mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance, du nouveau mode de gestion et d'un projet de station (diversification 4 saisons, stratégie de positionnement, cible clientèle, investissement, ...) ;

Considérant les travaux du Directoire, instance politique « Ad hoc » locale réunissant les élus de la CCM, du SIAG et des communes membres concernées, qui a étudié les différentes voies de maintien de l'activité et mis en avant l'intérêt d'une prise de compétence par la CCM ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

- Entérine la modification statutaire de la Communauté de Communes de la Matheysine par la prise de compétence nouvelle de la Communauté de Communes de la Matheysine ainsi formulée « **Création, aménagements, gestion, exploitation des remontées mécaniques et des domaines skiables alpin et nordique de l'Alpe du Grand Serre, et des activités économiques toutes saisons accessoires à ces domaines skiables** »
- Autorise Madame la Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération
- Notifie la présente délibération à la Communauté de Communes de la Matheysine

3/ Demande de subvention : renforcement et restructuration des réseaux d'eau potable – de la Mine Image au sommet du Tapa

Madame La Maire explique à l'Assemblée que les travaux de renforcement et restructuration des réseaux d'eau potable de la Mine Image au sommet du Tapa vont être réalisés en 2020-2021.

Ces travaux sont financés par le Département à hauteur de 15%, ainsi que par L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse par un nouvel appel à projets « rebond eau biodiversité climat 2020-2021 »

En 2018, le Département a accordé une subvention de 23.250 € pour cette opération, pour un montant subventionnable de 155.000 € (au stade étude de faisabilité)

Aujourd'hui, à l'ouverture des plis, le montant de l'opération s'élève à 394.570 € HT (étude de faisabilité, mission de maîtrise d'œuvre et travaux)

Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE** :

- **AUTORISENT** Madame La Maire à déposer un dossier de demande de subventions actualisé auprès du Département, pour la restructuration et le renforcement du réseau d'eau potable – de la Mine Image au sommet du Tapa. Le montant estimatif de l'opération est de 394.570 € HT (étude de faisabilité, mission de maîtrise d'œuvre et travaux).
- **DONNENT** toutes délégations utiles à Madame La Maire pour la mise en œuvre de cette décision

4/ Demande de subvention : sécurisation de différents sites communaux – pose de barrières et garde-corps

Madame La Maire explique à l'Assemblée que divers lieux nécessitent une mise en sécurité par la pose de barrières ou garde-corps, et notamment : cimetière du mas, rampe d'accès au bâtiment la Poste, garde-corps et barrières anti franchissement pour sécurisation du site de l'école et du collège ...

Le montant estimatif de cette opération est de 22.200 € HT

Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE** :

- **AUTORISENT** Madame La Maire à déposer des demandes de subventions pour la sécurisation de différents sites communaux, par la pose de barrières et garde-corps, pour un montant estimatif de 22.200 € HT
- **DONNENT** toutes délégations utiles à Madame La Maire pour la mise en œuvre de cette décision

5/ Désignation d'un correspondant défense

Madame La Maire donne lecture à l'Assemblée d'un courrier de Monsieur Le Préfet demandant la désignation d'un correspondant défense au sein du conseil municipal

Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région. Ils s'expriment sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Les correspondants de défense doivent pouvoir apporter des informations sur l'actualité défense.

Nos concitoyens expriment des attentes en matière d'information sur les opérations conduites par les forces, les armées françaises sur le territoire national et à l'étranger, l'effort de défense de la France (impact économique, social et technologique de la défense), ou encore les modalités d'accès aux emplois civils et militaires de la défense.

Les correspondants défense agissent en tant que relais pour comprendre le parcours citoyen.

Ils doivent pouvoir expliquer l'engagement dans l'armée d'active, les périodes d'initiation ou de perfectionnement à la défense, le volontariat et la réserve militaire constituant des activités accessibles à tous les jeunes désireux de prendre part à la défense.

Les correspondants défense ont un rôle pédagogique sur le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité. L'enseignement de défense, première étape du parcours citoyen, est étroitement lié à l'histoire de notre pays, et notamment aux conflits contemporains. La sensibilisation des jeunes générations au devoir de mémoire en constitue l'un des éléments essentiels

Les membres du conseil municipal, sur proposition de Madame La Maire, choisissent Madame Marine HOSATTE pour occuper les fonctions de correspondant défense.

6/ Désignation d'un représentant au comité de rivière Drac Isérois (réfèrent à la gestion des cours d'eau de la Commune)

Madame La Maire rappelle à l'Assemblée ce qu'est le SYMBHI – *Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère*-, et comment est gérée la compétence GEMAPI – *Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations*.

Aujourd'hui, avec le renouvellement récent des mandats, la CC de la Matheysine va devoir procéder à la désignation de nouveaux délégués qui feront partie du comité syndical du SYMBHI. Les communes ne doivent donc pas désigner de délégués pour le comité syndical du SYMBHI.

Par ailleurs, sur le territoire du Drac, nous disposons du Contrat de Rivières du Drac isérois 2018-2024. Il s'agit d'un programme d'actions et de travaux planifiés concertés en faveur d'une gestion durable et équilibrée des milieux aquatiques et de la ressource en eau.

La réalisation de ce programme est suivie par le Comité de rivières du Drac isérois, assemblée qui réunit les services de l'Etat, les partenaires techniques et financiers et l'ensemble des communes. Ce comité de rivières se tient environ 2 fois par an. Les réunions de ces comités de rivières mais aussi celles concernant les actions du contrat de rivières concernent les communes qui sont directement invitées.

Il est donc important que la commune désigne un représentant au comité de rivières Drac isérois et plus généralement un référent à la gestion des cours d'eau de la commune.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, désignent Michel FERREIRA comment représentant au comité de rivières Drac isérois et plus généralement comme référent à la gestion des cours d'eau de la commune

7/ Création de poste

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Madame la Maire explique à l'Assemblée qu'un agent remplit les conditions d'ancienneté pour bénéficier d'un avancement au grade **d'adjoint technique principal de première classe à temps complet**

Madame la Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur la création de ce poste à temps complet.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 et 34,

Vu le tableau des emplois,

DÉCIDENT de créer un poste d'adjoint technique principal de première classe à temps au 01/10/20

DONNENT toutes délégations utiles à Madame la Maire pour la mise en œuvre de cette décision

8/ Signature d'une convention avec la Fondation 30 Million d'amis et l'association Cosa Animalia

La gestion des chats errants est délicate et il est impératif de maîtriser leur population en contrôlant leur reproduction.

Madame La Maire demande à l'Assemblée :

- de l'autoriser à signer une convention avec 30 Million d'amis pour la stérilisation et l'identification des chats errants. Les frais de stérilisation et d'identification des chats seront partagés entre la Commune et la Fondations 30 Million d'amis.

Il sera expressément demandé aux administrés qui nourrissent ces animaux de participer financièrement à cette opération

- de l'autoriser à signer avec l'association Cosa Animalia une convention pour la capture de ces animaux pour stérilisation et identification, préalablement à leur relâcher dans les mêmes lieux. La prestation de Cosa Animalia est entièrement gratuite.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 15 voix pour et trois abstentions :

- **AUTORISENT** Madame la Maire à signer une convention avec 30 Million d'amis et Cosa Animalia pour la capture, la stérilisation et l'identification des chats errants non identifiés, en état de divagation, sans propriétaire ou sans détenteur

- **DONNENT** toutes délégations utiles à Madame la Maire pour la mise en œuvre de cette décision

9 / Tarifs ski de fond saison 2020-2021

Madame La Maire informe l'Assemblée qu'il convient de fixer les tarifs de la redevance de ski de fond pour la saison 2020-2021.

Elle propose de reprendre ceux communiqués par Nordic Isère.

Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à **l'unanimité** :

DÉCIDENT de reprendre les tarifs ski de fond proposés par Nordic Isère pour la saison **2020/2021**, à savoir :

1) Forfait annuel national adulte - 210 euros

Ce forfait est réservé aux personnes de plus de 16 ans à la date d'achat.

Ce forfait est valable sur tous les sites adhérents à Nordique France.

2) Forfait annuel national jeune – 70 euros

Ce forfait est réservé aux personnes de plus de 5 ans et de moins de 17 ans à la date d'achat.

Ce forfait est valable sur tous les sites adhérents à Nordique France.

3) Forfait annuel adulte - Isère/Drôme - 120 euros

Ce forfait est réservé aux personnes de plus de 16 ans à la date d'achat.

Ce forfait est valable sur tous les sites adhérents à Nordic Isère.

4) Forfait annuel adulte - Isère/Drôme - 25 euros

Ce forfait est réservé aux personnes de plus de 76 ans à la date d'achat.

Ce forfait est valable sur tous les sites adhérents à Nordic Isère.

5) Forfait annuel junior - Isère/Drôme - 37 euros

Ce forfait est réservé aux personnes de plus de 5 ans et de moins de 17 ans à la date d'achat.

Ce forfait est valable sur tous les sites adhérents à Nordic Isère.

6) Forfait annuel adulte GROUPE - Isère/Drôme - 102 euros

Ce titre est réservé aux personnes prouvant l'appartenance à une association ou club sportif constitué d'un minimum de 10 membres. Le paiement doit s'effectuer en 1 seul règlement. Ce forfait est valable sur tous les sites adhérents à Nordic Isère.

7) Carte annuelle site adulte - 52 euros

Prévente du 01/10/2020 au 15/11/2020 - 47 euros

Ce forfait est réservé aux personnes de plus de 16 ans à la date d'achat.

Cette carte est valable sur les sites nordiques de la Matheysine et du Trièves.

8) Forfait 7 jours consécutifs adulte - 36 euros

Valable sur les sites nordiques de la Matheysine et du Trièves 7 jours consécutifs.

Ce forfait est réservé aux personnes de plus de 16 ans à la date d'achat.

9) Forfait 2 jours consécutifs adulte – 13 euros

Valable sur les sites nordiques de la Matheysine et du Trièves 2 jours consécutifs.

Ce forfait est réservé aux personnes de plus de 16 ans à la date d'achat.

10) Forfait 7 jours consécutifs jeune – 13,50 euros

Valable sur les sites nordiques de la Matheysine et du Trièves 7 jours consécutifs.

Ce forfait est réservé aux personnes de plus de 5 ans et de moins de 17 ans à la date d'achat.

11) Forfait séance unique accès aux pistes de ski de fond Adulte – 7 euros

Valable sur la commune d'achat, ce titre est réservé aux personnes de plus de 16 ans à la date d'achat.

12) Forfait séance unique accès aux pistes de ski de fond Jeune – 3,50 euros

Valable sur la commune d'achat, ce titre est réservé aux personnes de plus de 5 ans et de moins de 17 ans à la date d'achat.

13) Tarif Réduit – 6 euros

Valable sur la commune d'achat, ce titre est réservé aux groupes d'au moins 10 personnes, aux étudiants sur présentation de leur carte, aux personnes de plus de 70 ans. Ce titre est également vendu notamment lorsque les conditions météorologiques ne permettent pas de proposer une qualité de piste optimale.

14) Forfait scolaire – 2,50 euros

Réservé aux scolaires des départements autres que l'Isère, dans le cadre du tiers temps pédagogique, ce forfait est valable sur les sites adhérents à Nordic Isère, le jour indiqué.

15) Forfait vendu sur pistes – 10 euros

Ce forfait est réservé aux personnes qui n'ont pas acheté leur titre dans les points de vente officiels.

16) Séance fin de journée – 5 euros

Valable sur la commune d'achat, ce titre est délivré à partir de 14 heures, le jour indiqué.

17) Proposition nouveau tarif - Séance sénior – 2 euros

Ce forfait est réservé aux personnes de plus de 76 ans à la date d'achat

18) Gratuité

La gratuité est accordée :

- aux enfants de moins de 6 ans.
- aux scolaires (maternelles, primaires, collèges et lycées) du département de l'Isère, dans le cadre du tiers temps pédagogique.
- Aux moniteurs B.E. de ski de fond.
- Aux titulaires de la licence de la Fédération Française Handisport.
- Aux pisteurs secouristes et conducteurs d'engins de damage salariés sur les sites nordiques de l'Isère.

Préventes

1) Prévente du 1er octobre au 15 novembre 2020

Forfait annuel prévente national adulte - 180 euros

Ce forfait est réservé aux personnes de plus de 16 ans à la date d'achat. Ce forfait est valable sur tous les sites adhérents à Nordique France.

2) Prévente du 1er octobre au 15 novembre 2020

Forfait annuel prévente national jeune – 60 euros

Ce forfait est réservé aux personnes de plus de 5 ans et de moins de 17 ans à la date d'achat.

Ce forfait est valable sur tous les sites adhérents à Nordique France.

3) Super prévente du 15 septembre au 30 septembre 2020

Forfait annuel prévente adulte - Isère/Drôme - 95 euros

Ce forfait est réservé aux personnes de plus de 16 ans à la date d'achat. Ce forfait est valable sur tous les sites adhérents à Nordique Isère.

4) Prévente du 1er octobre au 15 novembre 2020

Forfait annuel prévente adulte - Isère/Drôme - 102 euros

Ce forfait est réservé aux personnes de plus de 16 ans à la date d'achat. Ce forfait est valable sur tous les sites adhérents à Nordique Isère.

5) Prévente du 1er octobre au 15 novembre 2020

Forfait annuel prévente jeune - Isère/Drôme - 30 euros

Ce forfait est réservé aux personnes de plus de 5 ans et de moins de 17 ans à la date d'achat. Ce forfait est valable sur tous les sites adhérents à Nordique Isère.

10/ Subvention association Mesanges Production

Madame La Maire fait part à l'Assemblée de la sollicitation de l'association Mesanges Productions dans le cadre de son nouveau projet PLAYING FOR MATHEYSINE TRAIN DE LA MURE dont l'objectif est de mettre en valeur le nouveau parcours du train de la Mure ainsi que les plus beaux paysages, sites et patrimoines qui en font sa richesse.

Il en résultera deux vidéos, une 1ère où chaque artiste est filmé et enregistré sur un site emblématique du nouveau parcours du train de la Mure et une 2ème avec tous les artistes filmés pour une prestation Live au grand balcon.

Le tournage est prévu entre Mai et Juin 2021.

Madame La Maire propose d'attribuer une subvention de 200 € à l'association Mesanges Productions.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDENT de verser à l'association Mesanges Productions une subvention de 200 €, pour son nouveau projet PLAYING FOR MATHEYSINE TRAIN DE LA MURE

DONNENT toutes délégations utiles à Madame La Maire pour la mise en œuvre de cette décision

11/ Indemnité aux stagiaires

Madame la Maire explique à l'Assemblée que certaines écoles ou étudiants sollicitent un stage dans nos services.

Afin de les récompenser de leur investissement dans les différentes tâches qui leur sont confiées, elle propose de leur verser une indemnité.

Cette indemnité serait de 50.00 € la semaine, avec l'accord du chef de service.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTENT** la proposition de Madame la Maire,
- **DÉCIDENT** que les stagiaires seront indemnisés à hauteur de 50.00 € la semaine sous certaines conditions : être dans un cycle de professionnalisation ou être dans un cycle de filière générale à partir de la classe de seconde,
- **DONNENT** toutes délégations utiles à Madame la Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

* * *

Questions diverses et point des adjoints sur les dossiers en cours

Adjoint aux travaux : FERREIRA Michel

Plusieurs travaux ont été réalisés durant l'été et cette rentrée :

Le périmètre de protection du captage du Mas,

L'aménagement provisoire de la place de la mairie,

Le remplacement du poteau à incendie rue de la pierre merlière, et des réparations de fuites d'eau.

Adjoint à l'embellissement et aux associations : MOUQUERON Yanick (absent)

Poursuite de l'arrosage des fleurs de la commune, début de la réfection du bassin rue d'Aveillans

Déroulement du forum des associations le 06 septembre

Adjointe au CCAS : Carrier Angélique

Organise une réunion le samedi 26/09.

Travaille sur les événements de fin d'année (spectacle des enfants, colis de Noël pour nos aînés, annulation du repas de l'âge d'or (cause : covid))

A travaillé pour ne plus avoir de logements vacants sur la commune (hormis les logements insalubres)

Adjointe à l'urbanisme : ANGIARI Odile

A traité les affaires courantes

Continue son travail sur le PLU, celui-ci est consultable en mairie

La commission pour valider le PLU a eu lieu avec les autorités compétentes (administrations, DDT38...). Celle-ci a donné un avis favorable.

Déléguée aux écoles : HOSATTE Marine

Une commission jeune a été organisée fin août, plusieurs idées ont été évoquées : il reste à étudier leur faisabilité et les mettre en oeuvre.

La rentrée scolaire s'est bien passée, avec la mise en place du protocole sanitaire dû au COVID.

Le changement des repas pour la cantine s'est également bien passé.

Dans sa majorité, les parents sont contents du réaménagement de la place plus sécuritaire pour leurs enfants.

Déléguée à la communication : CHANTRE Carine

Travaille sur la réactualisation de l'agenda 2021

A rencontré et travaillé avec le prestataire pour la création du site Internet

Travaille sur le Dépêche Motte à sortir.

Délégué à l'entretien du matériel : ROSSOGLIO Dominique

Travaille sur le local astronomie et son problème d'étanchéité, sur le pont de bois des signaux

La salle SOCIO-CULTURELLE : BRACHET Jean Michel

Continue son travail et son suivi sur les travaux et le matériel à installer

La culture : LAMOUR Jérôme

Travaille en partenariat sur un projet de course d'orientation patrimoniale

La sécurisation des RD : Verneau Daniel

Va organiser des réunions de quartier des habitants concernés par le problème pour recueillir des idées simples et rapides à mettre en place et se rapprocher du département pour voir ce qui est possible de faire et quel soutien peut-on en attendre.

Le recensement des tombes dans nos cimetières : ROSSOGLIO Dominique et VERNEAU Daniel

Toutes les tombes ont été prises en photos pour récolter les informations permettant de remettre à jour les données et inscrire celle-ci dans un logiciel qui conduira à une meilleure gestion de nos cimetières.

Séance levée à 22h